

# Faen infos

## Journée d'action du 24 juin 2010



### Éditorial

Suite aux informations qui filtrent du projet gouvernemental de "réforme des retraites", induisant une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat, la FAEN a fait parvenir à la presse le communiqué ci-contre.



### Communiqué de presse



« Les informations qui filtrent peu à peu du projet gouvernemental de "réforme des retraites" indiquent que ses mesures se traduiraient par un report de l'âge de départ, une baisse du niveau des pensions versées et une augmentation des cotisations. C'est donc une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des Français qui est programmée.

La FAEN refuse cette logique et réaffirme son attachement au code des pensions de la fonction publique. La fédération demande l'élargissement de l'assiette de financement des retraites afin de ne pas faire peser l'effort uniquement sur le travail et sa rémunération.

\*\*\*

De plus, la FAEN dénonce la déstructuration programmée de pans entiers du service public laïque d'éducation sur la période 2011-2013.

\*\*\*

En conséquence, la FAEN qui a appelé les personnels de l'Éducation nationale à participer à la journée d'action du 27 mai 2010 leur demande de se mobiliser à nouveau, le 24 juin, pour défendre le code des pensions civiles et militaires, le service public d'éducation et leurs conditions de travail. »

Paris, le 8 juin 2010



**Marc GENIEZ**  
Co-Secrétaire Général



## Concours de recrutement 2011

**URGENT**

Les inscriptions aux concours de professeurs des premier et second degrés sont **ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> juin** et le resteront **jusqu'au 13 juillet à 17 heures**, sur le site internet ministériel [education.gouv.fr/recrutement](http://education.gouv.fr/recrutement).

Il s'agit de la **première session de recrutement organisée selon les nouvelles modalités** définies dans la note de service publiée au Bulletin Officiel n°21 du 27 mai 2010.

Les lauréats de ces concours deviendront **professeurs stagiaires à la rentrée de septembre 2011**.



### Attention !

Les dates des épreuves d'admissibilité sont **sensiblement avancées**, sauf pour l'agrégation.

Les écrits du concours de recrutement des **professeurs des écoles** auront lieu **les 28 et 29 septembre 2010**. Ceux des concours du **second degré** auront lieu **du 2 au 30 novembre 2010**.

La FAEN estime la période d'inscription trop courte et mal placée, au moment où certains étudiants absents des universités n'auront pas accès à l'information, surtout pour une première inscription avec de nouvelles modalités.

Le **SNCL-FAEN** demande que les registres d'inscriptions restent ouverts jusqu'à la **mi-septembre** pour le concours du second degré.

## Mesures d'austérité

Depuis 2006, les suppressions d'emplois se multiplient, y compris dans l'administration. Les tableaux suivants donnent l'ampleur de ces mesures :



Suppressions d'emplois administratifs entre 2006 et 2010

Années (emplois)	Administration centrale	Services déconcentrés	EPLÉ	TOTAL
2006			400	400
2007	60	340	0	400
2008	120	480	400	1 000
2009	100	400	0	500
2010	70	515	15	600
<b>TOTAL 2006-2010</b>	<b>350</b>	<b>1 735</b>	<b>815</b>	<b>2 900</b>

Taux de remplacement des départs en retraite entre 2007 et 2009 dans les services centraux et déconcentrés



Programme soutien	2007			2008			2009		
	Admini. centrale	Services déconcentrés	TOTAL	Admini. centrale	Services Déconcentrés	TOTAL	Admini. centrale	Services Déconcentrés	TOTAL
Départs en retraite	160	601	<b>761</b>	140	803	<b>943</b>	130	615	<b>745</b>
Suppressions d'emplois	60	340	<b>400</b>	120	480	<b>600</b>	100	400	<b>500</b>
% de remplacements des départs en retraite	63 %	43 %	<b>47 %</b>	14 %	40 %	<b>36 %</b>	23 %	35 %	<b>33 %</b>

On peut remarquer qu'en 2009, seul un départ en retraite sur trois a été remplacé chez les personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés.

## Affectation en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna : rentrée février 2011

### 1 - Peuvent faire acte de candidature :

Pour les deux collectivités, les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation titulaires.

Selon le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, ceux qui ont déjà exercé une fonction dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'après une affectation d'une durée minimale de deux ans, hors d'une COM.



### 2 - Les dossiers :

- Dépôt des candidatures : les demande se font par internet sur le site Siat : <http://www.education.gouv.fr/pid51/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation.html>

• Transmission : après vérification et édition, le dossier doit être remis en deux exemplaires, avec les pièces justificatives, au supérieur hiérarchique direct qui y portera son avis et son appréciation motivés.

### 3 - Calendrier des opérations :

- Candidature et vœux par internet : du jeudi 27 mai 2010 au mardi 15 juin 2010
- Réception d'un exemplaire par voie hiérarchique au DGRH B2-2 : 28 juin 2010
- Transmission d'un exemplaire du dossier au vice rectorat de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna : 13 juillet 2010

**N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre dossier.**